

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit et le jeudi vingt septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VOLEON Daniel, Maire

Date convocation : 11 septembre 2018

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ARMAND / GUIRAUD / PORTALES  
Messieurs : VOLEON / FABRE / COULON/ JAMES / CLEMENT/ DURAND

Absent(es) :

Mesdames / TREISSEDE/ MARTIGNY/ ESPERT  
Messieurs / VERDIER/ GALANT/COUVE /

Procurat(s) :

Mme TREISSEDE a donné procuration à M. VOLEON

Membres 15  
Présents 09  
Procurations 01

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame ARMAND Marie-Paule a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Marie-Paule ARMAND a été élue secrétaire de séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance, les conseillers l'approuvent et signent le registre.

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat.*

**DELIBERATION N°2018-58  
DEMANDE DE SUBVENTION  
ASSOCIATION VETERANS FOOT  
LES POTOROZES**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association les « Potorozes » pour leur participation au vide grenier et propose de leur verser une subvention d'un montant de : 300 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accorder une subvention de 300 € à l'Association « Les Potorozes »
- d'autoriser Monsieur le Maire à payer cette dépense sur le budget 2018

**: DELIBERATION N°2018-59  
PROJET DE RENOVATION DU STADE MUNICIPAL  
DEMANDE DE SUBVENTION  
FEDERATION FOOTBALL FRANÇAIS**

Monsieur le Maire explique que la Fédération de Football demande de modifier notre plan de financement car :

Le montant maximum de leur aide ne peut excéder 20 % du montant HT du projet sans toutefois excéder 20 000 €, notre projet s'élevant à 135 500 € HT leur participation ne pourra donc dépasser 14,76 % du projet et nous demande de n'intégrer que les subventions qui sont réellement accordées par notifications des organismes dans le cas contraire le montant restant est considéré comme de l'autofinancement.

Monsieur Le Maire présente donc le projet de financement ainsi rectifié :

- Fédération Française : 20 000 € soit 14,76 % du projet
- Autofinancement : 115 500 € soit 85,24 % du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement rectifié soit :
  - Fédération Française : 20 000 € soit 14,76 % du projet
  - Autofinancement : 115 500 € soit 85,24 % du projet.
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision

La décision est suivie d'un débat sur l'opportunité du projet, l'Etoile Sportive ayant été dissoute.

Monsieur le Maire indique que les enfants et les vétérans utilisent toujours le terrain est que cette rénovation est nécessaire pour une utilisation de la structure dans de meilleures conditions.

Le Conseil précise toutefois qu'avant que les travaux soient lancés, un plan de financement définitif du projet avec le coût réel pour la commune devra lui être présenté.

**DELIBERATION N°2018-60**  
**PROPOSITION PRESTATAIRE INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**  
**LOGICIELS HORIZON VILLAGE CLOUD**

Monsieur le Maire explique que notre prestataire nous a fait une offre pour renouveler notre matériel en gardant l'ancien.

Monsieur le Maire rappelle c'est dans le cadre de notre renouvellement de contrat (tous les 3 ans).

Une partie étant payée en investissement :

1<sup>ère</sup> année

investissement logiciels : 3 712.80 € HT

fonctionnement : 1 579.20 € H.T (assistance mise à disposition matériel)

Les deux années suivantes :

Investissements : 2 368,80 € H.T.

Fonctionnement : 1 579.20 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte l'offre présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision
- autorise Monsieur le Maire à payer cette dépense

Cette décision est suivie d'un débat autour de l'informatisation de la bibliothèque qui pourra utiliser un ordinateur et la colonne qui étaient restés à la mairie.

**DELIBERATION 2018-61**  
**TRAVAUX EN REGIE**  
**ETAGERES BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire explique que des factures d'achat de ces travaux ont été payées en premier lieu en section de fonctionnement du budget.

Compte tenu de l'utilisation de ces fournitures, Monsieur le Maire propose que ces dépenses soient transférées en section d'investissement du budget dans le cadre des travaux en régie soit :

Factures :

- CASTORAMA n°1153350 pour un montant de 205.88 € TTC
- SAINT CHAPTES MATERIAUX une partie n°78080090 pour un montant de 9.56 € TTC
- SAMSE NOZIERES BOUCOIRAN une partie n°907183373 pour un montant de 18.54 € TTC

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'opération d'ordre comptable proposée :  
Recette au chapitre 042 article 722 de la section de fonctionnement  
Dépense au chapitre 040 article 2135 de la section d'investissement  
Pour un montant de 233.98 € TTC

**DELIBERATION 2018-62  
DELIBERATION DE PRINCIPE POUR IMPUTER CERTAINS ACHATS A  
L'ARTICLE 6232**

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour éviter les rejets de mandat sur certains paiements relatifs à l'organisation de nos festivités, il nous faut lister les évènements récurrents et décider que les dépenses liées à ces manifestations seront payées à l'article 6232 soit :

- Cérémonie 8 mai 11 novembre
- Vide Grenier et marché du terroir (dernier dimanche avril)
- Téléthon
- Vœux du maire
- Fête votive (juillet) Revire (septembre)
- Fête de la musique en juin
- Spectacle pour les enfants en décembre
- Fête de la bière en octobre.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que toutes les dépenses liées à ces manifestations listées seront payées à l'article 6232.

**DELIBERATION 2018-63  
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET  
CREDITS SUPPLEMENTAIRES 1  
SECTION INVESTISSEMENT  
ARTICLE 24**

Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget il avait été prévu 17 500 € dans le cadre de la vente de terrains, il s'avère que la totalité des ventes vont s'élever à un montant total de 21 500.

Monsieur le Maire propose donc d'ajouter 4 000 € à l'article 024.

Par ailleurs afin d'équilibrer le budget Monsieur le Maire propose que ces 4 000 € de recettes supplémentaires en 024 soit équilibrées en dépenses par

- + 2 128 € à l'article 2121 (plantation arbres au stade municipal)
- + 805 € à l'article 2051 (droit accès logiciels)
- + 1 067 € à l'article 2031 (frais d'études)

Soit un total de 4 000 € de dépenses supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative au budget proposée et vote les crédits supplémentaires.

**DELIBERATION 2018-64  
DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET  
CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2  
SECTION INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que nous avons eu la notification de la subvention du SMEG pour l'éclairage public et l'encaissement de recettes en investissement notamment les taxes d'aménagement (liées au permis de construire) qui ne sont pas connues de nos services avant le vote des budgets. Monsieur le Maire propose donc de voter les crédits supplémentaires suivants :

- + 14 000 € à l'article 1388 subvention SMEG
- + 8 078 € à l'article 10226 taxes aménagement
- + 1 060 € à l'article 10228 autres fonds (reversement TVA par ENEDIS extension réseau chemin des bennes au départ avait été refusé puis accepté)

Soit un montant total de 23 138 €

Vu ces recettes supplémentaires en investissement et conformément à la notion d'équilibre, Monsieur le Maire propose de voter des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement pour un même montant soit :

- + 5 000 € à l'article 2041582 travaux enfouissement réseaux et éclairage public en cours,
- + 12 000 € à l'article 2181 installations générales... pour notamment le système de vidéo protection (ajout de deux caméras notamment)
- + 6 138 € à l'article 2183 matériel de bureau et informatique pour notamment informatisation bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative au budget proposée et vote les crédits supplémentaires

**DELIBERATION 2018-65  
DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET  
VIREMENT DE CREDIT N°1  
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES**

Monsieur le Maire explique que nous avons eu les notifications des dotations d'état en fonctionnement après le vote du budget or il s'avère que la diminution était plus importante que prévu.

Afin de réajuster la section de recettes de fonctionnement au plus près de la réalité Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédits en section de fonctionnement en enlevant 9 121 € de recettes au chapitre 74

- - 2 900 € article 742 dotation aux élus locaux,
- - 53 € article 74121 dotation de solidarité rurale
- - 462 € article 7411 dotation forfaitaire
- - 6 506 € article 74127 dotation nationale de péréquation

Pour l'équilibre de ce virement de crédits Monsieur le Maire propose des recettes supplémentaires effectivement encaissées aux articles suivants :

- + 622 € article 7788 produits exceptionnels
- + 143 € article 773 mandat annulé exercice précédent
- + 700 € article 752 revenu des immeubles (location foyer)
- + 5 064 € article 7381 taxe additionnelle aux droits de mutation
- + 220 € article 70878 autres redevables
- + 2 329 € article 70876 remboursement par GPF de rattachement

- + 243 € article 70323 redevance d'occupation du domaine public
- + 600 € article 70311 concession cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative au budget proposée et vote les virements de crédits proposés.

**DELIBERATION 2018-66**  
**DROIT A OPPOSITION A DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE CDG A**  
**L’AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un courrier du CDG concernant leur affiliation à l'agence technique départementale et informe que nous pouvons nous y opposer.

Le Conseil n'émet aucune opposition.

**DELIBERATION 2018-67**  
**CONVENTION D’INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE DU CDG**

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un courrier du CDG pour nous proposer de signer une convention pour l'intervention de la psychologue du CDG.

Monsieur le Maire précise que la facturation ne se fait que si on souhaite une intervention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant que la facturation ne se fait que s'il y a intervention réelle à la demande de la collectivité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'intervention de la psychologue du Centre de Gestion du Gard.

**DELIBERATION 2018-68**  
**INAUGURATION DU FOYER COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose de baptiser le foyer communal : « Paul PORTALES » considérant que Monsieur PORTALES a été maire de Saint-Bauzély de 1953 à 2001.

Monsieur le Maire suggère d'organiser une cérémonie au printemps 2019 et de convenir de la date avec la famille de Monsieur PORTALES.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le principe de baptiser le foyer « Paul PORTALES »
- Approuve le principe d'organiser une cérémonie en 2019.

## **DELIBERATION 2018-69 DISPOSITIF PASSEPORTS ETE**

Monsieur le Maire présente le dispositif « passeports été ». Il explique que cela concerne les jeunes entre 13 et 23 ans, il s'agit de leur proposer durant la période estivale du 15 juin au 15 septembre un « chéquier » accompagné d'une carte nominative (photo à coller) qui leur ouvre l'accès à diverses activités (sportives, culturelles, restauration...) soit gratuitement, soit à taux réduit.

Ce chéquier a une valeur de 65 à 70 € l'unité (la somme varie selon les activités proposées) il est vendu aux jeunes au prix de 26,50 € l'unité.

La différence est à la charge de la commune (cette année le coût pour les communes était de 39.17 €).

Si le Conseil souhaite adhérer aux dispositifs il faut :

- Demander à la mairie de Nîmes l'adhésion de la commune au dispositif avant octobre pour pouvoir y adhérer l'année suivante,
- Délibérer pour confirmer l'adhésion
- Créer par délibération une régie pour pouvoir encaisser les ventes
- Transmettre à la mairie de Nîmes qui nous envoie une fiche de participation à compléter pour l'année suivante à remplir et à compléter (nombre de passeports souhaités)
- La mairie de Nîmes nous envoie 3 exemplaires de la convention de groupement à retourner signés (avec bilan de l'année passée) en janvier
- Retour de la convention signée par Nîmes en Mars
- Réception des passeports + cartes et affiches en avril mai

Pour information : la commune de Montignargues a adhéré cette année à ce dispositif : une commande de 20 chéquiers, 6 chéquiers ont été vendus, ce sont uniquement les 6 chéquiers vendus qui ont été payés à la ville de Nîmes.

Après discussion, le Conseil est intéressé par le principe des passeports d'été et accepte le lancement de la procédure.

**DELIBERATION 2018-70  
PROTECTION VESTIAIRES STADE ET HANGAR**

Monsieur le Maire explique que nous avons eu de multiples cambriolages et dégradations dans les vestiaires du stade et hangar.

Monsieur le Maire présente un dossier pour protéger ces lieux, alarmes, caméra...

Monsieur le Maire demande un accord de principe pour faire des demandes de devis.

Le Conseil Municipal après discussion accepte le principe de faire des demandes de devis afin d'avoir une estimation du coût et des possibilités que nous avons.

**DELIBERATION 2018-71  
MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA  
CONSTRUCTION D'UN HANGAR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique que pour la construction du hangar municipal qui va jouxter le foyer en remplacement de l'atelier qui sera démoli pour la construction de la nouvelle cantine, il est nécessaire de choisir un maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'offre du bureau ICS (Infra Conseils Services) pour un montant de 3 100 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'offre du bureau ICS
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision,
- Autorise Monsieur le Maire à payer cette dépense en section investissement du budget



## QUESTIONS DIVERSES

- Transport Nîmes Métropole : Madame GUIRAUD Delphine évoque la réunion qui a eu lieu à Nîmes Métropole concernant la délégation du service public du transport pour 2019 2024 suite à un appel d'offres. La société TRANSDEVV a été choisie sur 5 sociétés ayant fait une offre. Madame Guiraud explique que la précédente société Kéolis n'avait pas donné satisfaction.  
Par ailleurs pour ce qui est de la desserte des communes du groupe L.G. cela fera l'objet d'un nouvel avenant. Car nos entreprises et administration employant plus de 11 salariés à temps complet sont soumis à cette taxe de 1,80 % de la masse salariale.  
La question du coût du transport scolaire est aussi évoqué pour l'instant il reste à 70 €  
S'en suit une discussion sur les transports, les problèmes et avantages, le projet de trambus.
- Construction cantine : suite à l'appel d'offres et leur réception le SIRS renégocie certaines propositions.
- Réforme tenue liste électorale notamment sur les modalités d'inscription, Nathalie ira en formation sur ce sujet le 28 septembre pour ce qui est des logiciels (avec aussi le prélèvement à la source) et le 09 octobre pour ce qui est des modalités d'application pour les usagers.
- Demande d'une administrée en date du 20 août 2018 concernant la vitesse des véhicules circulant rue du stade. Il est proposé de voir avec l'entreprise LAUTIER pour une solution en profitant de la nécessité de refaire la voirie suite aux travaux sur réseaux en cours.
- Monsieur le Maire évoque la réforme du calcul de la contribution communale pour le SDIS et le fait que ce nouveau mode entraîne une forte augmentation pour notre commune et donc une charge supplémentaire en fonctionnement.
- M JAMES indique le lancement du Téléthon à Montfrin et explique que l'Office Municipal des Festivités va organiser une fête de la bière en octobre.

Séance levée à 23h30